

Haute-Normandie

À la loupe

L'appropriation du Plan de Modernisation des Installations Industrielles par l'industrie chimique régionale est un vrai succès.

Lancé en 2010, pour améliorer la prise en compte de la sécurité industrielle et notamment l'évolution de certains équipements à risque dans la durée, le Plan de Modernisation des Installations Industrielles (PM2I) est en pleine phase d'achèvement. Pour soutenir les entreprises dans la mise en œuvre du plan, l'Union des Industries Chimiques (UIC) de Normandie a lancé une opération collective « pour permettre notamment aux petites entreprises de bénéficier de l'expertise et des compétences des plus grands groupes et de leur proposer des outils de compréhension du PM2I et anticiper sur les difficultés de mise en œuvre », explique Gérard Renoux, président de l'UIC Normandie.

49 entreprises haut-normandes se sont engagées pleinement dans la démarche, mais plus de 500 participations d'industriels ont été recensées dans les réunions d'information, groupes de réflexion, ateliers thématiques et autres sessions de formation. De ces travaux, l'UIC a extrait douze « notes d'appropriation » détaillant les différentes étapes du PM2I, qui seront diffusées le plus largement possible. Et si le PM2I est une spécificité française, cela ne signifie pas pour autant que la question ne suscite aucun intérêt au niveau international, comme le remarque Olivier Clavaud, directeur industriel et logistique de Chevron Oronite (Gonfreville l'Orcher). Il a pu constater dans ses rencontres avec les dirigeants de son groupe, n° 2 du pétrole aux États-Unis, que « la maîtrise des risques est essentielle pour tout le monde ». En

revenant au plan français, il a apprécié la possibilité de « discuter avec la DREAL pour définir les meilleures modalités de mise en œuvre du PM2I ».

Lisibilité et stratégie

Cette approche pragmatique de la loi est un aspect du PM2I que beaucoup apprécient, comme Christophe Laguerre (Laguerre Chimie, Saint-Etienne-du-Rouvray). « Par méconnaissance, on risque de passer à côté de réglementations qu'il est parfois difficile de connaître. Le PM2I permet

Christophe Laguerre s'est appuyé sur les compétences d'Aurélien Pigeyre, responsable QHSE, pour mener à bien le plan de modernisation des installations industrielles.



d'être en conformité, mais aussi d'avoir une lisibilité sur l'outil industriel, de le maintenir en état de performance, d'orienter la stratégie ».

Il donne aussi l'occasion de mettre en place des dispositifs innovants, comme pour Eramet (raffinerie de nickel, Sandouville). Pour les 101 cuves soumises au PM2I (sur un total de 255), l'entreprise s'est rapprochée des constructions pour définir des critères de contrôles limitant l'intervention humaine et la descente dans les cuves par l'utilisation de caméras. Et pour les 818 lignes de tuyauteries (sur 3 800), ce sont des drones qui ont été mobilisés. « En 2010, nous ressentions le PM2I comme une contrainte », se souvient Didier Maheut, chargé de mission pour Eramet. « Il est devenu une prise de conscience qui va nous permettre d'améliorer l'outil industriel et de prévenir des accidents potentiels. Nous l'avons intégré dans l'organisation de l'établissement et nous lui allouons des budgets spécifiques ». <

À savoir

Satisfecit

Partie prenante du PM2I, la DREAL de Haute-Normandie se félicite, par la voix de Christophe Huart, responsable du bureau des risques technologiques et accidentels, de « la bonne appropriation de la thématique par la plupart des industriels, dont certains ont mis en place des structures importantes d'inspection et de maintenance pour la mise à niveau de leurs tuyauteries ».